



**Centre de liaison sur l'intervention
et la prévention psychosociales**

**Mémoire présenté au Secrétariat du Forum sur la lutte contre l'intimidation
Ministère de la Famille**

Novembre 2014

Mission du Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP)

Le CLIPP est un organisme à vocation **interuniversitaire** et **intersectorielle**. Il a été créé en 2000 dans le but d'améliorer la qualité des interventions psychosociales et ce, grâce au transfert des connaissances scientifiques.

Sa mission est de rendre accessible les connaissances issues des milieux de la recherche, afin d'en accroître l'utilisation et de favoriser de meilleures décisions, de meilleures pratiques et l'émergence d'innovations sociales pouvant améliorer la qualité de vie des individus et des collectivités. Le CLIPP contribue ainsi à la diffusion et à l'implantation de meilleures pratiques et vise à améliorer les politiques psychosociales en outillant les décideurs. Il rapproche par ailleurs les producteurs et les utilisateurs de la recherche psychosociale; pour ce faire, le CLIPP utilise différentes stratégies, dont l'adaptation de résultats de recherche en outils d'intervention et l'accompagnement dans les milieux de pratique qui souhaitent s'approprier ces outils.

Les milieux d'intervention ciblés par le CLIPP sont nombreux : les centres de jeunesse, les services de garde, les organismes communautaires, les CSSS et leurs différentes composantes, les milieux scolaires, les entreprises privées, les ministères et les organismes gouvernementaux.

Ainsi, depuis plus de quatorze ans, le CLIPP a, entre autres, développé et accompagné la distribution de divers outils en lien avec les violences, qu'elles soient conjugales, familiales ou sociétales. À titre d'exemple, voici les titres de quelques-uns des outils que nous avons produits et qui sont décrits sur notre site Web (www.clipp.ca) :

- Identification précoce de la violence conjugale;
- Les mauvais traitements physiques et psychologiques envers les jeunes enfants;
- Les enfants exposés à la violence conjugale;
- Sensibilisation à l'agression indirecte;
- Guide d'identification de certaines difficultés psychosociales vécues par les jeunes.

Intérêt pour le sujet

Le CLIPP a eu le privilège d'assister en tant que membre observateur, par la présence d'une de ses directrices de projets (Élisabeth Lesieux), au forum sur la lutte contre l'intimidation qui s'est tenu le 2 octobre dernier. Cet événement a constitué une belle opportunité pour que les intervenants, chercheurs et décideurs en lien avec la problématique de l'intimidation puissent présenter leurs points de vue ainsi que des propositions de pistes d'action pour l'avenir. Notre propre synthèse des propos tenus lors de cette journée, associée à celle produite par l'équipe organisatrice de l'évènement, nous a amenés à identifier plusieurs besoins des acteurs en matière de diffusion et de transfert de connaissances, citons pour exemples les besoins :

- 1) « de recenser et de diffuser les meilleures pratiques »,
- 2) « de réaliser une campagne de sensibilisation sur l'intimidation et ses conséquences »,
- 3) « d'aider les personnes à reconnaître l'intimidation et à aller chercher de l'aide »,
- 4) « de former les parents, leur offrir des outils qui sont à leur portée, les impliquer à toutes les étapes »,
- 5) « d'outiller les adultes qui jouent un rôle auprès des jeunes dans l'espace public »,
- 6) « d'utiliser et mieux arrimer les moyens existants et assurer le développement de nouvelles actions dans les cadres légaux et administratifs déjà existants »,
- 7) « de rendre accessibles l'information à l'ensemble de la population »,
- 8) « de faire connaître et reconnaître les actions et les ressources existantes » ou

9) « d'utiliser des technologies de communication comme outils d'intervention ».

Bien que n'étant pas exhaustive, cette liste de besoins exprimés par les participants rend compte d'un enjeu central dans la lutte contre le phénomène de l'intimidation, soit la nécessité de mettre en œuvre des mécanismes pour diffuser les connaissances existantes et à venir. Elle évoque aussi la nécessité de transférer ces connaissances en les adaptant sous forme d'outils de prévention et d'intervention, de manière à ce que tant les publics concernés par la problématique que la population en général détiennent toutes les connaissances nécessaires pour adopter les comportements adéquats ou changer leurs pratiques.

Bien qu'une question précise formulée dans le cadre du thème 3 du cahier du participant (p.21) portait spécifiquement sur « [la manière] de mettre en place des mécanismes efficaces d'appropriation et de transfert des connaissances acquises afin d'améliorer les pratiques en continu », aucun participant n'a abordé ce point de manière explicite. Pourtant, comme l'ont montré les participants à travers l'énonciation de besoins en lien avec la diffusion et le transfert de connaissances, la lutte contre l'intimidation impose une réflexion sur ces mécanismes, et notamment sur les enjeux entourant la conception d'outils de diffusion et de transfert, ainsi que sur l'utilisation optimale de ces derniers par l'ensemble des publics visés.

Il arrive en effet trop souvent que les résultats de la recherche ou encore que les outils de transfert ne trouvent pas preneur ou, pour diverses raisons, ne donnent pas lieu à une réelle appropriation des connaissances ou à une utilisation adéquate. Les recherches montrent aussi l'écart persistant entre le développement des connaissances et leur utilisation par les publics visés. La réduction de cet écart peut difficilement incomber aux producteurs de ces mêmes connaissances puisqu'elle implique un investissement de temps, d'énergie, et aussi de ressources humaines qui ne peuvent se retrouver que dans un organisme dédié au transfert de connaissances. Elle exige par ailleurs une expertise que les chercheurs ne possèdent pas toujours.

Proposition de piste d'action

Si de nombreux efforts doivent être consacrés au développement, à la diffusion et au transfert de connaissances dans la lutte contre le phénomène de l'intimidation, **une réflexion sur les mécanismes de transfert de connaissances apparaît particulièrement importante**, ceci de manière à s'assurer que ces mécanismes aboutissent à une réelle appropriation par les publics visés, de même qu'à des outils innovants et adaptés. Dans ce cadre, **il est nécessaire que tant l'expertise du CLIPP que celle des autres centres et organisations de liaison et de transfert du Québec¹ soient mises à contribution dans les actions du gouvernement pour lutter contre l'intimidation.**

Nous soulignons pour terminer que cette proposition d'action vise aussi à favoriser la réduction de coûts à moyen terme et long terme pour la société à travers des interventions psychosociales plus efficaces et mieux adaptées aux clientèles.

¹ Centre de liaison de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) ou Territoires innovants en Économie sociale et solidaire – Organisme de Transfert et de Liaison (TIESS-OLT)